

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 2 février 2026

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE ASSISTANCE JURIDIQUE
Affaire suivie par : Inès MEGUENOUN
04 32 44 89 30
i.meguenoun@cdg84.fr

Circulaire n°26 – 10
Objet : Conseil commun de la fonction publique du 13 janvier 2026

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le Conseil commun de la fonction publique s'est réuni le **mardi 13 janvier 2026** pour examiner différents textes. Selon le communiqué de presse du Gouvernement, plusieurs thèmes étaient à l'honneur :

1 - Sécuriser le droit de la Fonction publique et simplifier certaines procédures RH

Le projet de loi portant diverses mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique a pour objet de pérenniser le dispositif expérimental concernant la **titularisation d'apprentis en situation de handicap** ainsi que de sécuriser plusieurs dispositions du code général de la fonction publique.

Le projet de décret relatif à **l'information** des bénéficiaires du droit au report de congé annuel met en conformité ce dispositif de report au droit de l'Union européenne et à la jurisprudence imposant à l'employeur public **d'informer l'agent sur ses jours reportés et la date limite d'utilisation**.

Le projet de décret portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités est un texte de simplification normative allégeant des procédures, notamment en **assouplissant certaines obligations telle que la publicité des postes pour faciliter les reclassements pour inaptitude**.

2 - Améliorer la vie quotidienne des agents et le fonctionnement du service public

À la suite de l'adoption de la proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics, par l'Assemblée nationale, le 12 janvier 2026, et alors que les débats parlementaires se poursuivent, le Ministre a annoncé la tenue d'un groupe de travail « Logement », le 28 janvier 2026. Cette instance réunira les organisations syndicales et les employeurs publics locaux afin d'identifier des solutions opérationnelles pour faciliter le logement des agents publics « de première ligne ».

En outre, dans un contexte marqué par la hausse des incivilités et des violences envers les agents en contact avec le public, David Amiel a indiqué que le Gouvernement relançait les travaux en vue de présenter un **projet de loi renforçant la protection des agents publics**. Ce texte comportera des mesures destinées à améliorer le traitement des faits de corruption, afin de protéger les agents et l'intégrité du service public.

Enfin, le Ministre a proposé d'ouvrir un **chantier relatif à l'harmonisation des autorisations spéciales d'absence pour motifs familiaux et parentaux**, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État et dans le

prolongement de la loi de transformation de la fonction publique. Également, a été proposé de mieux organiser le recours au temps partiel thérapeutique.

3 - Bâtir des perspectives sur les carrières et les rémunérations

Avec l'objectif de définir un nouveau modèle de profession salariale dans la fonction publique, le Ministre a annoncé l'installation de réunions mensuelles consacrées à la rénovation des carrières et des rémunérations, d'ici mars 2026.

En effet, depuis 2022, les différentes mesures intervenues ont permis de protéger les agents les moins rémunérés, dans un contexte d'inflation élevée. Néanmoins, ces évolutions ont entraîné un tassement des grilles salariales. Ces travaux viseront à proposer un nouveau cadre clair, durable et flexible, pour nourrir les discussions en amont des échéances électorales de 2027 et permettre une mise en œuvre rapide.

Parallèlement, le Ministre a annoncé une revalorisation des taux de promotion pour les catégories C et B **de la fonction publique de l'État**, et ainsi que ceux des attachés d'administration, qui bénéficieront en outre de plusieurs mesures de fluidification de leurs parcours, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2027.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Maurice CHABERT



CENTRE
DE GESTION
DE
VAUCLUSE